



Fiche signalétique

Garlon* 4 Herbicide

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

1. Identification du produit:

Nom du produit: Garlon* 4 Herbicide

Utilisation du produit: Pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages et les parcours ainsi que les aires non cultivées comme les emprises, les bases militaires et les sites industriels.

N° de code du produit: 38322

N° d'identification GMID: 251081, 251082, 283115

N° de la FS: DASCI-F012

Entrée en vigueur: le 17 novembre, 2006

Fournisseur:

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 – 1st Street SW,
Calgary, Alberta,
Canada, T2P 5H1
www.dowagro.ca

Imprimée le: 8 avril, 2008

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

2. Composition:

Component	CAS Number	% (w/w)
Triclopyr (sous forme d'ester butoxyéthylique) (BEE)	064700-56-7	61,6
Autres ingrédients:		38,4
Kérosène	008008-20-6	
Surfactants exclusifs	indisponible	

3. Renseignements sur les dangers**Aperçu des risques:**

Ce produit est un liquide ambré qui dégage une odeur de kérosène. Ce produit est combustible. Le contact peut causer une irritation des yeux et de la peau.

Précautions spéciales:

Ce produit contient un solvant à base de pétrole. Des études sur la santé montrent que bon nombre de solvants à base de pétrole constituent des risques potentiels pour la santé, lesquels peuvent varier d'une personne à l'autre. Comme précaution, il faut réduire au minimum l'exposition aux solvants contenus dans ce produit, que ce soit sous forme de liquide, de vapeurs, de brouillard ou de fumées.

Effets possibles sur la santé:

Yeux: Ce produit peut causer une légère irritation passagère. Les lésions cornéennes sont improbables.

Contact cutané: Des expositions prolongées ou répétées peuvent causer des irritations cutanées.

Absorption cutanée: Un contact prolongé avec la peau risque peu d'entraîner l'absorption de quantités nocives. Par contre, des expositions répétées peuvent entraîner l'absorption de quantités nocives.

Ingestion:

Les petites quantités accidentellement ingérées par suite de manipulation normale risquent peu de causer des lésions. Par contre, l'ingestion de grandes quantités peut en causer. Du liquide peut être aspiré dans les poumons par suite d'une ingestion ou de vomissements, ce qui peut entraîner des lésions pulmonaires ou même la mort en raison d'une pneumonie chimique.

Inhalation: Une exposition excessive peut irriter les voies respiratoires supérieures. L'inhalation de kérosène peut avoir des effets sur le système nerveux central.

4. Premiers soins:

Toujours consulter un médecin si l'on soupçonne un empoisonnement chimique. Ne jamais donner à boire ni faire vomir une personne inconsciente ou en convulsions, malgré la cause de la blessure. Si elle respire avec difficulté, consulter un médecin immédiatement.

Contact avec les yeux: Rincer à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever ses lentilles cornéennes au bout d'une ou deux minutes, puis continuer à rincer. Si des effets se manifestent, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Fiche signalétique



Garlon* 4 Herbicide

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

Ingestion: Ne pas faire vomir à moins de directives contraires de la part d'un professionnel de la santé. Obtenir des soins médicaux et transporter à un établissement médical immédiatement.

Inhalation: Amener la personne à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, une personne qualifiée doit lui administrer de l'oxygène. Si elle ressent des effets, lui faire voir un médecin.

Avoir la fiche signalétique et, si c'est possible, le contenant ou l'étiquette du produit lorsqu'on appelle le service d'urgence ou lorsqu'on se rend à l'urgence.

Note au médecin:

Ce produit contient un solvant à base de pétrole. En cas d'ingestion, le médecin traitant doit décider s'il y a lieu de faire vomir ou non. Si un lavage est effectué, il est suggéré d'exercer un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Avant de procéder à un lavage gastrique, il faut mettre en balance les effets toxiques et les risques associés à une aspiration dans les poumons. Assurer des soins de soutien. Le traitement doit être établi en fonction de l'état clinique du patient et viser à soulager les symptômes.

5. Mesures de lutte contre le feu:

Température d'allumage spontané:

indisponible

Point d'éclair: 64°C (Tagliabue en vase clos)

Limites d'inflammabilité: non déterminées

Agents d'extinction: brouillard d'eau, mousse, CO₂, poudre chimique

Sensibilité au choc/à la décharge d'électricité statique: aucune donnée de

Risques d'incendie et d'explosion disponible
inhabituels: Ce produit est combustible. Sous l'action du feu, ce produit peut dégager des vapeurs toxiques irritantes. Contenir l'eau de lutte contre l'incendie afin de l'éliminer ultérieurement.

Matériel de lutte contre l'incendie: Porter une tenue de feu complète et un appareil respiratoire autonome à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de rejet

accidentel:

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Aérer la zone du déversement. Ne pas respirer

les vapeurs. Nettoyer les lieux avec une matière absorbante telle que HAZORB, ZORBALL, sphaigne, abat-poussières commercial ou matière absorbante similaire; s'il n'y en a pas, utiliser des agents adsorbants comme de la litière de chat, du sable, de l'argile ou de la terre végétale. Mettre la matière absorbée/adsorbée dans des contenants sûrs jusqu'à ce qu'on puisse l'éliminer sans danger. Ne pas utiliser d'eau pour nettoyer puisque celle-ci devra être récupérée et traitée comme un déchet dangereux. Se servir d'eau chaude et de détergent pour gros travaux pour enlever les taches résiduelles sur les surfaces dures. Laisser les petits déversements sur la terre végétale se dégrader dans des conditions naturelles (voir la section 13, Information sur l'élimination, Dégradation et métabolisme, Dans le sol). Ne pas laisser la matière déversée contaminer les approvisionnements en eau. En cas de gros déversements, endiguer et barricader la zone touchée, puis contacter CANUTEC au 613 996 6666 de même que les autorités locales.

7. Manipulation et entreposage:

Manipulation: Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas utiliser près de sources de chaleur ou de flammes nues. L'ingestion, l'inhalation ou l'absorption cutanée de ce produit entraînent des effets nocifs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique, puis les faire sécher sur la corde. Après avoir lavé les vêtements contaminés, faire fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec seulement de l'eau chaude et du détersif, avant de l'utiliser à nouveau pour la lessive de tous les jours. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

Entreposage: Conserver ce produit à une température supérieure à -2°C ou agiter avant de s'en servir. Ne pas transporter ou entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des semences ou des vêtements.

Fiche signalétique



Garlon* 4 Herbicide

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition:

Normes d'exposition:

Triclopyr BEE (ester butoxyéthyle): Norme d'hygiène industrielle de Dow: 2 mg/m³, comme équivalent acide, peau

Kérosène: Norme d'hygiène industrielle de Dow: 10 mg/m³

Surfactants exclusifs: indisponibles

Note: La mention «peau» suivant un niveau d'exposition renvoie au potentiel d'absorption du produit par la peau. Cette mention vise à mettre le lecteur en garde contre le fait que l'inhalation n'est peut-être pas la seule voie d'exposition et que des mesures pour réduire au minimum l'exposition cutanée devraient être envisagées.

Mesures d'ingénierie: Assurer une ventilation de tirage générale et/ou locale pour maintenir la concentration des contaminants atmosphériques au-dessous des limites d'exposition.

Protection respiratoire: Maintenir la concentration des contaminants atmosphériques au-dessous des limites d'exposition. Lorsqu'une protection respiratoire est requise pour certaines activités, porter un respirateur à adduction d'air filtré homologué.

Vêtements de protection: Pour de brefs contacts durant la fabrication, l'entreposage et le transport, porter des vêtements de protection propres couvrant tout le corps. S'il y a des risques d'exposition au produit concentré, porter des vêtements de protection ne laissant pas passer ce produit. Selon l'opération à effectuer, porter un écran facial, un respirateur, des bottes, des gants, un tablier ou une tenue de protection complète. Les opérateurs et les autres travailleurs dans le champ, incluant les personnes qui réparent ou nettoient le matériel d'épandage, doivent porter des vêtements de protection propres couvrant tout le corps, des gants et des bottes imperméables. De plus, les personnes qui préparent les dilutions pour le champ et/ou qui les transfèrent doivent porter un tablier imperméable.

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité.

Autre protection: aucune mention.

9. Propriétés physiques et chimiques:

Point d'ébullition: 150°C

Pression de vapeur: 0,1 mm Hg à 37,8°C (kérosène)

Densité de vapeur: >1

pH: indisponible

Apparence: liquide ambré

Odeur: semblable à celle du kérosène

Coefficient de répartition eau/huile: indisponible

Densité: 1,08

Vitesse d'évaporation: indisponible

Solubilité dans l'eau: émulsifiable

Point de congélation: indisponible

Seuil olfactif: indisponible

10. Stabilité et réactivité:

Stabilité: Ce produit est combustible. Éviter les sources d'inflammation si la température avoisine ou dépasse le point d'éclair (64°C). Ce produit est stable dans des conditions de stockage normales.

Incompatibilité: Acides, bases et matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie, le produit pourrait dégager du chlorure d'hydrogène, des oxydes d'azote et du phosgène.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas

11. Données sur la toxicité:

Absorption cutanée: DL 50: >2000 mg/kg (lapin) et >5000 mg/kg (rat).

Ingestion: DL 50 (rat): 1581 mg/kg (mâle) et 1338 mg/kg (femelle).

Inhalation: données indisponibles

Sensibilisation: Des expositions cutanées prolongées ou répétées fréquemment peuvent causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Le produit dilué pour le champ ne devrait pas causer de réaction cutanée allergique.

Effets chroniques: Des expositions excessives répétées au triclopyr BEE peuvent avoir des effets sur le foie, les reins et le sang.

Cancer: Le triclopyr BEE n'a pas causé le cancer dans les études animales de longue durée. Dans une étude animale longitudinale sur la cancérogénicité cutanée, on a constaté une augmentation de l'incidence des tumeurs de la peau lorsque le kérosène était appliqué à des

Fiche signalétique



Garlon* 4 Herbicide

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

doses qui avaient aussi produit une irritation cutanée. La réaction cutanée était similaire à celle que produisent d'autres types d'irritation chimique/physique chronique. L'application de doses équivalentes de dilutions de kérosène non irritantes n'a pas entraîné une augmentation des tumeurs, ce qui indique que le kérosène risque peu de causer un cancer de la peau en l'absence d'une irritation cutanée continue à long terme. Au cours d'études animales à long terme avec l'éther butylique d'éthylène glycol, une petite augmentation, significative sur le plan statistique, de l'incidence des tumeurs a été observée chez la souris mais pas chez le rat. On ne considère pas que ces résultats soient pertinents pour l'être humain. Si le produit est manipulé en conformité avec les normes de manipulation industrielle établies, une exposition au produit ne devrait pas constituer un risque cancérigène pour l'homme.

Anomalies congénitales: Il est peu probable que le triclopyr BEE entraîne des anomalies congénitales. Les expositions qui n'ont aucun effet sur la mère ne devraient pas causer d'effets chez le fœtus. Le triclopyr n'a pas entraîné d'anomalies congénitales dans les expérimentations animales; on a constaté d'autres effets chez le fœtus mais seulement à des doses qui ont causé des effets toxiques à la mère.

Effets sur la reproduction: Dans les expérimentations sur des animaux de laboratoire, le triclopyr (ester butoxyéthylrique) n'a eu des effets qu'à des doses ayant produit des effets toxiques considérables chez les parents.

Mutagénicité: Selon les résultats des études in vitro et chez l'animal, le triclopyr (ester butoxyéthylrique) n'a pas de pouvoir mutagène.

12. Incidence sur l'environnement:

Le triclopyr (ester butoxyéthylrique) est considéré comme non toxique pour les abeilles. Il est très toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques par suite d'une exposition aiguë. Il est légèrement toxique pour les oiseaux par suite d'une exposition aiguë. Le potentiel de bioconcentration du triclopyr (ester butoxyéthylrique) est modéré. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'écotoxicité,

communiquer avec Dow AgroSciences au 800 667 3852.

Dégradation et métabolisme:

Dans le sol: Le triclopyr BEE s'hydrolyse rapidement sous la forme acide dans le champ. Tout comme l'acide, le triclopyr se dégrade ensuite assez rapidement par activité microbienne; la demi-vie moyenne est de 46 jours, selon le sol et les conditions climatiques. Le principal produit de dégradation est le 3,5,6-trichloro-2-pyridinol (dont la demi-vie dans le sol varie entre 30 et 90 jours); on trouve aussi une petite quantité de 3,5,6-trichloro-2-méthoxyypyridine.

Dans les végétaux: Dans les végétaux, la demi-vie du triclopyr va de 3 à 10 jours. Le principal métabolite est le 3,5,6-trichloro-2-méthoxyypyridine.

Chez les animaux: Chez les mammifères, par suite d'une administration par voie orale, l'excrétion se fait principalement dans l'urine sans que le composé ne subisse de modifications. Les métabolites urinaires secondaires sont donnés dans C. Timchalk et al, Toxicology, 1990, 62, 71.

13. Information sur l'élimination:

Produit non voulu inutilisé: Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial.

Élimination des contenants: Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou que les instructions sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au 800 667 3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

14. Information sur le transport:

Ce produit est classé comme «non réglementé» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

15. Information réglementaire:

Numéro d'enregistrement - Loi sur les produits antiparasitaires: 21053

Pour de plus amples renseignements, composer: 800 667 3852

Fiche maîtresse: 004788

État de la FS: Sections révisées:

Fiche signalétique



Garlon* 4 Herbicide

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

1. Identification du produit

Remplace la fiche signalétique datée du: 16 novembre 2006

16. Autres renseignements:

Classement selon le Code national de prévention des incendies: classe IIIA

Indices de la NFPA: Santé: 2; Inflammabilité: 2; Réactivité: 1

Avis: Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte

aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.
